

LUC-SUR-MER
32^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
ORGANISÉE PAR LES SÉLECTIONNEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR
DE SAINT-VIGOR-LE-GRAND ET ENVIRONS

18 et 19 AVRIL 2026

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : L'exposition est ouverte à tous les éleveurs, sélectionneurs naisseurs d'animaux de races pures. Tous les animaux devront être bagués ou tatoués. Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

ARTICLE 2 : Les droits d'inscription sont fixés comme indiqué sur la déclaration d'inscription. L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés. Pour éviter toute confusion dans les races inscrites au catalogue, nous vous demandons de bien préciser la race d'inscription, c'est-à-dire : grande race, race moyenne, petite race, race naine (française ou étrangère).

ARTICLE 3 : Les demandes d'inscription devront être transmises, par courrier ou par mail, avant le **samedi 14 mars 2026, délai de rigueur**, à l'adresse postale ou mail suivante :

Monsieur **Nicolas MARTIN**
Hameau La Bergerie, 31 route de Bayeux 14400 NONANT
Tél. : 06 58 01 89 23, le soir après 18h00
adresse mail : nicolas.martin.gc@orange.fr

Le montant des droits d'inscription devra être joint à la feuille d'engagement, **chèque à l'ordre de S.A.B.C.**, ainsi que les certificats de vaccination obligatoires. Toute demande d'engagement non accompagnée du montant ne sera pas prise en considération. Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver la décision.

ARTICLE 4 : Les exposants peuvent mettre les animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription. Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'Association organisatrice. Tous les sujets vendus, sauf les grands prix, et ceux achetés par les exposants, pourront être retirés immédiatement en présence d'un commissaire. Tout exposant retirant un animal de la vente devra en faire lui-même le rachat.

Les numéros de bague des volailles et pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer sur les feuilles d'enlogement ; les numéros de cage des lapins devront être inscrits au feutre noir dans l'oreille gauche.

Les exposants devront préciser le poids de leurs lapins sur leurs feuilles d'enlogement. Ceux-ci feront l'objet d'une pesée aléatoire, ou à la demande des juges, pendant les jugements.

ARTICLE 5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Cependant, il ne pourra être tenu responsable en cas de décès, vol, échange de cage ou perte de sujet, et vol et détérioration des emballages.

ARTICLE 6 : l'adresse de livraison des animaux est : Exposition Avicole - Salle Tessel
Rue du Docteur Tessel
14530 Luc-sur-Mer

ARTICLE 7 : Mesures sanitaires : à l'arrivée, les sujets seront soumis à contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera refusé, ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage, cela sans remboursement des frais, et repris par l'exposant.
Rappel : pour les lapins, la vaccination n'est pas obligatoire mais souhaitable contre les maladies V.H.D. et myxomatose.

ARTICLE 8 : Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury désigné par le comité d'organisation. Ces décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : Les horaires de l'exposition sont fixés comme suit :

- **Jeudi 16 avril** de 10 heures à 20 heures : réception et mise en cage des animaux.
- **Vendredi 17 avril** toute la journée : jugement des animaux.
- **Samedi 18 avril** : ouverture au public, de 9 heures à 19 heures.
- **Dimanche 19 avril** : ouverture au public à 9 heures ; **fermeture du bureau de vente** à 16 h 30.
Remise des récompenses à 17 h, suivie du délogement.

ARTICLE 10 : Principales récompenses :

G.P.E. Lapins, Grand Prix de la ville de ST VIGOR LE GRAND

G.P.E. Volailles, Grand Prix de la ville de LUC SUR MER

G.P.E. Pigeons

G.P.E. Palmipèdes et oiseaux d'ornement

Meilleurs sujets dans les catégories suivantes :	
1- volailles de races françaises 2- volailles de races étrangères 3- volailles de races naines 4- dindons, faisans, pintades, oiseaux divers 5- lapins grandes races	6- lapins races moyenne 7- lapins petites races et races à fourrures 8- lapins nains 9- cobayes 10 - pigeons classement S.N.C.

ARTICLE 11 : Détail des challenges et prix spéciaux

- CHALLENGE NORMANDIE AVICULTURE, sur 4 cages de races normandes toutes races confondues (Pigeons Cauchois, Volailles grandes races et races naines, Palmipèdes : oies normandes, canards Rouen et Duclair, Lapins Normands : Grand-Russes, Blancs de Hottot, grandes races et naines)
- CHALLENGE DES VOLAILLES DE RACES ETRANGERES, sur 4 cages de même race et même variété
- CHALLENGE DES LAPINS PETITES RACES, sur 4 cages de même race et même variété
- CHALLENGE DES PIGEONS DE RACES ETRANGERES, sur 4 cages de même race et même variété
- PRIX SPECIAL DU LAPIN ARGENTÉ, meilleur sujet au sein de l'exposition
- RENCONTRE RÉGIONALE DES TOURTERELLES RIEUSES, Meilleur mâle et meilleure femelle
- PRIX FFV DE LA MEILLEURE VOLAILLE
- PRIX SPECIAL SCAF JEUNE ELEVEUR (moins de 18 ans)

ARTICLE 12 : Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains G.P.E. ou G.P.H. si la qualité et le nombre d'animaux sont insuffisants. Un même animal ne peut remporter deux grands prix, mais il peut concourir aux différents challenges et prix spéciaux au sein de l'exposition.

ARTICLE 13 : Les récompenses sont les suivantes :

Pour les 4 GPE : une friteuse air chaud XL

Pour les meilleurs sujets : un panier garni

Pour les challenges ou prix spéciaux : une plaque ou un panier garni

Il ne sera attribué qu'une plaque par éleveur.

Président du jury : M. KOWALSKI.

Composition du jury : Juges volailles : MM. BEREZOWSKI, DONO et GAILLARD

Juges lapins : MM. LUTZ, CATTELOIN et KOWALSKI.

Juges pigeons : MM. AMOURETTE, PILORGE, et VILLAIN.

Commissaire général de l'exposition : Nicolas MARTIN

P.S. Si vous connaissez d'autres éleveurs désireux de participer à notre exposition, vous pouvez leur en faire part, et communiquer la fiche d'inscription.